

FORMATION DE FORMATEUR EN HABILITATION ÉLECTRIQUE

(BT et HT – tous titres)

▪ Objectifs

Être en capacité de former et évaluer du personnel exécutant des travaux d'ordres électriques en BT et HT aux risques électriques et aux moyens de s'en protéger en vue de porter un avis sur la délivrance d'une habilitation électrique par l'employeur pour du personnel exécutant des travaux d'ordres électriques en BT et HT.

▪ Durée : 35h soit 5 jours	▪ Nombre de stagiaires : 5 à 10 participants
▪ Lieu et horaires : à définir selon vos besoins	▪ Accessibilité : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
▪ Tarif : sur demande	▪ Délai d'accès : 24 heures minimum

▪ Public

Toute personne appelée à devenir formateur en habilitation électrique de personnel exécutant des travaux d'ordres électriques en BT et HT.

▪ Prérequis

Connaître le contexte réglementaire de la prévention du risque électrique.

Être titulaire d'une habilitation électrique pour les niveaux qui seront enseignés.

Être à jour des bases de la prévention (module INRS).

Avoir les compétences et les connaissances en électricité dans les domaines enseignés.

▪ Profil du ou des formateurs

Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

Formateur / testeur qualifié Testeur CACES® par notre organisme de certification

Méthodes mobilisées

Exposés à l'aide de supports
multimédia
Etudes de cas
Travail en groupe
Mises en situation

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis et des aptitudes du futur formateur « habilitation électrique » est réalisée en continu sur la base de mises en situation de face à face pédagogique et d'évaluations formatives.

MAGER PRO

Siège social : 1 Impasse du Marraud 10600 Barberey-Saint-Sulpice - 03 25 73 58 85

Agence de Reims : ZI Farman, 6 Rue André Rieg 51100 Reims - 03 26 86 32 50

Email : contact@magerpro.com - Site internet : www.magerpro.com

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Jours 1 et 2 :

- ❖ Présentation de la formation et de son organisation.
- ❖ Les notions de base en prévention du risque électrique.
- ❖ Publication NF C 18 510, définitions.
- ❖ La BT et la HT, rappel sur les différents titres d'habilitations.
- ❖ Matériel de protection individuel et collectif.
- ❖ Manœuvres, mesurages, essais, vérifications.
- ❖ Outillage électrique portatif à main.



Jours 3 et 4 :

- ❖ **Concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation habilitation électrique** : tenir compte des documents spécifiques, intégrer des modalités de mise en œuvre adaptées aux objectifs pédagogiques préalablement définis, définir des modalités d'évaluation formative et des indicateurs de réussite.
- ❖ **Animer une action de formation habilitation électrique** : mettre en œuvre le déroulé pédagogique préparé, s'adapter aux caractéristiques du public à former, gérer des dysfonctionnements et effectuer les régulations adéquates.
- ❖ **Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation** : effectuer des évaluations formatives favorisant l'émergence des points forts et axes d'amélioration, réaliser les épreuves certificatives (questionnaires théorique et pratique).
- ❖ **S'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation électrique** : utiliser des outils et supports adaptés, assurer le suivi administratif des stagiaires (feuille d'émargement, fiches d'évaluation de la formation...).

Jour 5 :

- ❖ Mise en situation professionnelle par l'animation des parties théorique et pratique (préparation et animation).
- ❖ Mise en situation professionnelle par l'animation d'un passage d'examen.
- ❖ Débriefing sur chacune des mises en situation professionnelle sur les points forts et les points de progrès.
- ❖ Evaluation des acquis par examen de l'animation d'une séquence théorique et d'une séquence pratique.

Clôture de la formation :

Débriefing avec le formateur des points forts et des points de progrès.

La validation des acquis sera prouvée par une attestation de fin de formation individuelle.